



# ALZHEIMER SUD AISNE

Association Loi 1<sup>er</sup> juillet 1901 et Décret du 16 Août 1901  
RNA. N° W021001952 du 29 Mai 2017 - S/Préfecture Château-Thierry  
Inscription au Journal Officiel n°22 du 03 juin 2017

***Reconnue d'intérêt général à caractère social***

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 février 2023**

Le 25 février 2023 à 14 heures 30, conformément à la convocation adressée 09 janvier 2023 conformément aux statuts, les adhérents se sont retrouvés dans la salle située au 8 rue du Château à Château Thierry une assemblée générale annuelle.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les adhérents présents en leur nom propre et/ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès verbal.

La présidente Edith DELANNOY accueille les personnes qui ont été invitées à cette assemblée et notamment Monsieur Sébastien EUGENE, maire de la ville de Château-Thierry, Madame Alice DUPUIS, 2<sup>ème</sup> adjointe à la Mairie de Château-Thierry, déléguée à la Santé, Madame Chantale BONNEAU, adjointe au maire de Château-Thierry déléguée à la sécurité à l'administration générale, Monsieur Stéphane FRERE, vice président de la communauté d'agglomérations (CARCT) chargé de la Santé et maire de la commune de Bonnesvalyn ? Madame Nadine DEURVEILHER, directrice des Portes de Champagne à Chézy/Marne, Madame Laurence BOURGEOIS, médecin coordonnatrice à l'EHPAD de Bellevue à Château-Thierry, Monsieur Christophe GONNINET, directeur de l'EHPAD Les Millésimes à Brasles.

Notre vice-président Guy SCHNEIDER absent pour raisons familiales est excusé.

Conformément à l'article 10 des statuts, l'assemblée est présidée par Madame Edith DELANNOY présidente de l'association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, Monsieur Guy DELANNOY, secrétaire de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. 26 personnes ont signés le registre. L'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

En préambule, la présidente remercie les personnes présentes et rappelle qu'une assemblée générale est un moment important pour une association qui présente son compte rendu annuel devant ses adhérents et leur demande quitus pour les actions menées et celles à venir. Elle rappelle l'ordre du jour puis laisse la parole à celles et ceux qui souhaitent intervenir. Personne ne prend la parole, les débats sont poursuivis.

### Ordre du jour :

Début de l'assemblée générale ordinaire (article 10 des statuts)

- rapport moral par la présidente Edith DELANNOY
- rapport financier par le trésorier Dominique REVERCHON et Sandrine ROUX son adjointe.
- rapport des activités de l'association par le secrétaire Guy DELANNOY
- procès verbal de la vérificatrice aux comptes Florence THEISS
- La parole sera donnée aux élus

Questions diverses et parole aux adhérents.

**A 14h45**, la présidente Edith DELANNOY, fait lecture de son rapport moral. Elle remercie l'ensemble de l'assistance présente, adhérents mais aussi partenaires et élus de leur présence puis elle fait un rappel des

***TOUS UNIS AUTOUR DE LA MALADIE***

ALZHEIMER SUD AISNE- siège : Mairie – 16 Place de l'Hôtel de Ville – 02400 CHATEAU-THIERRY  
<http://alzhimersudaisne.e-monsite.com> / Mail : [alzhimersudaisne@gmail.com](mailto:alzhimersudaisne@gmail.com)

adhérents décédés durant l'année 2022 sans oublier celles et ceux des années précédentes avec une pensée pour leur famille.

Edith DELANNOY rappelle que cette année 2023, il n'y a pas de renouvellement du bureau étant donné que le bureau actuel est élu pour deux ans.

L'année 2022 a vu la reprise presque normale des activités de l'association après deux années de Covid.

La présidente rappelle que la maladie d'Alzheimer ne faiblit pas et que le nombre de personnes touchées par la maladie augmente chaque année. Elle annonce des chiffres qui émanent de l'OMS et qui ne donnent pas une bonne situation de la maladie.

En ce qui concerne la recherche pour soigner et éradiquer la maladie d'Alzheimer, les efforts se poursuivent et si l'origine des troubles sont connues, on ne trouve pas encore les moyens de la soigner.

Edith DELANNOY rappelle les facteurs de risques de la maladie comme : les AVC, l'hyper tension artérielle, le diabète de type 2, le taux élevé de cholestérol,... l'absence de vie sociale, etc ..

L'hygiène de vie est aussi très importante et chacun se doit de mettre en place les conditions favorables à son épanouissement.

Le devoir de chaque association est d'agir vers les autres et non pas uniquement pour l'association en elle-même et c'est là tout à fait l'objet de notre association ; accueil, soutien, aide, information et aiguiller les personnes.

La présidente tient à rappeler que l'argent public reçu par l'association (subvention de la ville de Château-Thierry) sert à cet objet.

Elle rappelle que toutes les actions mises en place le sont avec des partenaires qu'elle tient à remercier et ce ceux notamment les EHPAD du sud de l'Aisne.

La présidente rappelle également que des bénévoles participent aussi aux actions menées comme à l'accueil de jour Alzheimer de l'Hôpital de Villers-Saint-Denis.

Un grand merci est donné aussi à l'association des marcheurs du Sud de l'Aisne en la personne de Michel VAN DER PUTTEN son président.

La présidente remercie chaleureusement les adhérents et bénévoles de l'association pour l'aide qu'ils apportent à l'occasion de différentes actions menées par l'association.

Elle tient à remercier particulièrement le Docteur Guy SCHNEIDER le vice président de l'association pour sa disponibilité et son engagement au sein de, l'association et notamment pour l'animation des conférences.

La présidente rappelle le point d'orgue de l'année à savoir la SEMAINE VERTE ALZHEIMER qui se déroule en septembre de chaque année. Elle tient à remercier Mr Christophe MARQUIS responsable de l'échangeur qui a bien voulu modifier ses dates de manifestations pour permettre à l'association d'avoir le 21 septembre dans la semaine verte. La présidente rappelle également que la fréquentation du public n'est pas toujours au rendez-vous et que la communication qui est faite, malgré son importance, n'interpelle que les personnes touchées par la maladie.

Pour distinguer des adhérents qui font preuve d'implication dans l'association, il est remis à l'occasion de l'assemblée générale des diplômes d'honneur. Cette année ce sont Anne Marie Doulbeau et Mado Héricourt qui ont été mises à l'honneur.

Enfin, la présidente remercie les élus pour l'aide qu'ils apportent à l'association. Elle remercie l'assistance.

### **La parole est ensuite donnée au trésorier Dominique REVERCHON et à Sandrine ROUX, son adjointe.**

La comptabilité de 2022 est présentée sous forme de diaporama, en passant par le passif (charges) qui donne un global de 9751,45 euros, puis l'actif (produits) pour un global de 11 259,90 euros. Les explicatifs sur les différentes composantes du passif et de l'actif sont aussi donnés. Cela donne un résultat positif de 1508,44 euros.

Au 31 décembre 2022, il y avait sur le compte la somme de 8465,25 euros et en caisse espèces la somme de 172,41 euros pour un total disponible de 8637,67 euros.

(une copie est jointe au présent)

Le montant de la cotisation reste fixé à **25 €** par personne et gratuit pour les malades Alzheimer dont un membre de la famille est adhérent à l'association.

### **Rapport de la vérificatrice aux comptes Florence THEISS**

Mme THEISS a ainsi procédé à la vérification de la comptabilité de l'association durant la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

## **TOUS UNIS AUTOUR DE LA MALADIE**

ALZHEIMER SUD AISNE- siège : Mairie - 16 Place de l'Hôtel de Ville - 02400 CHATEAU-THIERRY  
<http://alzhaimersudaisne.e-monsite.com> / Mail : [alzhaimersudaisne@gmail.com](mailto:alzhaimersudaisne@gmail.com)

Elle peut certifier que les comptes sont tenus avec soin et exactitude, que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés, et que le solde en banque et dans la caisse espèces sont conformes au registre de comptabilité et aux extraits de compte. En conclusion, elle recommande d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge au bureau de l'association.

**Vient ensuite le rapport des activités de l'année 2021 et le prévisionnel des actions pour l'année 2022, par le secrétaire Guy DELANNOY.**

La présentation a été effectuée sous forme de diaporama dont un exemplaire est joint au présent procès-verbal.

**A 15 heures 45, la parole est donnée aux élus.**

**Monsieur Sébastien EUGENE – Maire de Château-Thierry prend la parole.**

Il présente les excuses de Madame Alice DUPUIS qui a dû s'absenter pour une autre manifestation ; Il félicite l'association pour ses bons résultats, pour le travail effectué en direction des familles touchées par la maladie d'Alzheimer. Il est satisfait de ce que le dialogue avec Mr MARQUIS ait donné la possibilité à l'association de pouvoir faire la Semaine Verte Alzheimer au plus près du 21 septembre au palais des rencontres.

**Monsieur Stéphane FRERE – vice président à la communauté d'agglomération de Château-Thierry chargé de la Santé et maire de Bonnesvalyn prend la parole.**

Il remercie l'association pour le travail effectué au profit des familles touchées par la maladie.

Il remercie tous les participants et les aidants.

**Questions diverses**

La parole est donnée aux adhérents - aucune question n'est posée.

**L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 17 heures 30.**

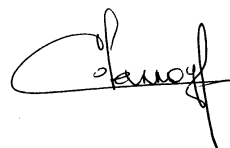
Il est dressé le présent procès-verbal de cette assemblée générale, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A CHATEAU-THIERRY, le 25 Février 2023.

La Présidente de séance  
DELANNOY, Edith



Le Secrétaire de séance  
DELANNOY, Guy



**TOUS UNIS AUTOUR DE LA MALADIE**

ALZHEIMER SUD AISNE – siège : Mairie – 16 Place de l'Hôtel de Ville – 02400 CHATEAU-THIERRY  
<http://alzhimersudaisne.e-monsite.com> / Mail : [alzhimersudaisne@gmail.com](mailto:alzhimersudaisne@gmail.com)